



SYNDICAT INTERCOMMUNAL LE PORTEL - OUTREAU

Secrétariat
Mairie du Portel
☎ 03-21-87-73-73

COMITE SYNDICAL INTERCOMMUNAL LE PORTEL-OUTREAU REUNION DU VENDREDI 4 AVRIL 2025

PROCES-VERBAL

—◆—

N/Réf. : Pôle Administration Générale - FD/CL

L'an deux mil vingt cinq, le vendredi quatre avril, à neuf heures trente, le Comité Syndical s'est réuni en Mairie du Portel, sous la présidence de Monsieur Sébastien CHOCHOIS, Maire d'Outreau, et la vice-présidence de Monsieur Olivier BARBARIN, Maire du Portel, en suite des convocations en date du vingt-huit mars dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

Etaient présents :

M. Sébastien CHOCHOIS, Président, Maire d'Outreau,
M. Olivier BARBARIN, Vice-Président, Maire du Portel,
Mme Sylvie DELETOILLE, Mme Corinne VANACKERE, Mme Laura BOMY,
délégués d'Outreau
M. André DOUCHET, M. Pierre COPPIN, M. Michel LELIEVRE,
Mme Christine GRIGNON, Délégués du Portel

Assistaient à la réunion :

M. Franck DEGARDIN, Directeur Général des Services du Portel
M. Laurent LANNOY, Directeur Général des Services d'Outreau
M. Guillaume PATTE, Directeur des Services Techniques du Portel
M. Jean-Michel TARTARE, Directeur des Services Techniques d'Outreau
Mme Florence LIMASCON, Directrice de la Piscine « Océane »

Etaient excusés : Mme Laurence DEWALLE qui avait donné pouvoir à M. Pierre COPPIN,
M. Maxime LEPRETRE qui avait donné pouvoir à M. Michel LELIEVRE.

Etait absent : M. Jean-Pierre PODEVIN

Mme Christine GRIGNON est élue secrétaire de séance.

QUORUM exigé : 6

QUORUM constaté ce jour : 9

La séance est ouverte à neuf heures trente, par Monsieur Sébastien CHOCHOIS, Président du SILPO, Maire d'OUTREAU.



La convocation a été adressée le vendredi 28 mars 2025 accompagnée de l'ordre du jour suivant :

Désignation du secrétaire de séance.

1 :Approbation du procès-verbal de la séance du vendredi 28 février 2025. Procès-verbal ci-joint

Le Comité Intercommunal est invité à approuver le procès-verbal de la réunion du Comité en date du 28 février 2025.

2 :Approbation du Compte de Gestion 2024 dressé par la Trésorerie.

Il est proposé au Comité Intercommunal d'approuver le compte de gestion 2024 dressé par la Trésorerie.

Compte Administratif ci-joint

3 :Vote du Compte Administratif 2024 du Syndicat Intercommunal.

Le Comité Intercommunal est invité à approuver le Compte Administratif 2024 du Syndicat Intercommunal Le Portel-Outreau.

4 :Affectation du résultat d'exploitation 2024.

En application de la comptabilité M57, l'affectation du résultat doit être décidée par l'assemblée délibérante.

5 :Budget Primitif 2025 du Syndicat Intercommunal.

Budget ci-joint

Le Comité Intercommunal est invité à approuver le Budget Primitif 2025 du Syndicat Intercommunal.

QUESTIONS DIVERSES



N°2025-4 Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du vendredi 28 février 2025.

Le Comité Intercommunal est invité à approuver le procès-verbal de la réunion du Comité en date du 28 février 2025.

Après avoir pris connaissance de ce procès-verbal,

Le Comité Syndical invité à délibérer,
Sur proposition de Monsieur le Président,
DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés,

- de l'approuver.

Résultat des votes :	Contre :	/
	Abstention(s) :	/
	Pour	9

N°2025-5 Objet : Approbation du Compte de Gestion 2024 dressé par la Trésorerie.

Il est proposé au Comité Intercommunal d'approuver le compte de gestion 2024 dressé par la Trésorerie.

Le Comité Syndical invité à délibérer,
Sur proposition de Monsieur le Président,
DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés,

- de l'approuver.

Résultat des votes :	<i>Contre :</i>	/
	<i>Abstention(s) :</i>	/
	<i>Pour</i>	9

N°2025-6 : OBJET : Vote du Compte Administratif 2024 du Syndicat Intercommunal.

Le Compte Administratif 2024 a été remis aux membres du Comité Intercommunal avec leur convocation.

Le Compte Administratif 2024 du Syndicat Intercommunal fait apparaître :

- **Un excédent d'exploitation de 194692,15 euros**
- **Un déficit d'investissement de 76991,27 euros**
- **soit un excédent global de 117700,88 euros**

Le présent compte administratif est, bien entendu, strictement conforme au compte de gestion tenu par la Trésorerie.

➤ Considérant que pour le vote du compte administratif, le Comité Intercommunal doit élire son Président de séance, Monsieur CHOCHOIS invite l'assemblée délibérante à procéder à l'élection du président de séance, au scrutin uninominal majoritaire.

Est candidat : - *M.Olivier BARBARIN*

Résultat des votes :

Votants : 9

Exprimés :9

Abstentions:/

M.Olivier BARBARIN : 9

- Ayant procédé aux élections au scrutin uninominal majoritaire,
- Le Comité Intercommunal désigne comme Président de séance à l'occasion du vote du compte administratif Ville : M.Olivier BARBARIN
- Vu les documents présentés,
Sous la présidence de M.Olivier BARBARIN, Monsieur CHOCHOIS, ayant quitté la salle,

Le Comité Syndical invité à délibérer,
DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés,
- de l'approuver.

Résultat des votes :	<i>Contre :</i>	/
	<i>Abstention(s) :</i>	/
	<i>Pour</i>	8

Compte administratif 2024 et budget prévisionnel 2025

Le compte administratif du SILPO de l'exercice 2024 permet de dégager les 3 principaux éléments suivants :

Un excédent d'exploitation de 194692,15 euros (309574,06 euros en 2023)
Un déficit d'investissement de 76991,27 euros (150720,16 euros en 2023)
soit un excédent global de 117700,88 euros (158854,32 euros en 2022)

Le budget prévisionnel 2025 se décompose comme suit :

Section de fonctionnement

les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement s'équilibrent à hauteur de 1498202 euros

**Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent quant à elles à hauteur de 245991,27 euros (RAR compris)
soit un total de 1744193,27 euros**

1/ Section de fonctionnement :

a/ Les dépenses :

Chapitre 011 : Charges à caractère général
celles-ci ont évolué comme suit

2018 283566 euros
2019 287357 euros
2020 259994 euros
2021 230278 euros
2022 685172 euros
2023 425239 euros
2024 474515 euros

inscription au BP 2025 : 568900 euros

Chapitre 012 : Frais de personnel

2018 665112 euros
2019 669286 euros
2020 653447 euros
2021 658097 euros
2022 616356 euros
2023 647461 euros
2024 682373 euros

Il convient toutefois d'appliquer l'augmentation prudentielle de 5 % consécutive au GVT ainsi que la hausse de 3 % de la cotisation patronale de la CNRACL
inscription au BP 2025 : 725000 euros

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement

inscription au BP 2024 : 153000 euros

Chapitre 66 : Charges financières

2018 45284 euros
2019 43307 euros
2020 42732 euros
2021 40601 euros
2022 39504 euros
2023 40831 euros
2024 37902 euros

inscription au BP 2025 : 36000 euros

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles

2023 125054 euros
2024 0 euro

il est prévu une inscription budgétaire de 1840 euros
Comité Syndical Intercommunal Le Portel Outreau du 04/04/2025

b/ Les recettes :

Chapitre 70 : Produits des services

2018 248422 euros
2019 225742 euros
2020 116407 euros
2021 130842 euros
2022 210167 euros
2023 220424 euros
2024 228288 euros

inscription au BP 2025 : 220000 euros

Chapitre 74: Participations et dotations

2018 839932 euros
2019 805017 euros
2020 948121 euros
2021 920000 euros
2022 1412791 euros
2023 1246200 euros
2024 1000000 euros

inscription au BP 2025 : 1160000 euros (contre 1160000 euros en 2024)

2/Section d'Investissement

1/ Les dépenses

Chapitre 21 immobilisations corporelles

2021 30260 euros
2022 17090 euros
2023 13405 euros
2024 6766 euros

inscription au BP 2025 : 26000 euros dont 20000 euros de crédits reportés

Chapitre 23 immobilisations en cours

2021 32790 euros
2022 442254 euros
2023 12495 euros
2024 37737 euros

inscription au BP 2025 : 75000 euros dont 30000 euros de crédits reportés

Le remboursement en capital au compte 16 :

2020 137644 euros
2021 152698 euros
2022 146991 euros
2023 109657 euros
2024 112933 euros

inscription au BP 2025 : 118000 euros

2/ Les recettes

Chapitre 10 : Dotations ,fonds divers t réserves

2020 105660 euros (emprunt 100000 euros et FCTVA 5660 euros)
2021 131690 euros (emprunt 100000 euros et FCTVA 31369 euros)
2022 285821 euros (emprunt 159500 euros et FCTVA 5991 euros et DSIL 107163 euros)
2023 322709 euros (excédents de fct capitalisés 312366 euros et FCTVA 10300 euros)
2024 224729 euros (excédents de fct capitalisés 150720 euros et FCTVA 74009 euros)

inscription au BP 2025 :

Chapitre 10 : 80991,27 euros (FCTVA 4000 euros et excédents de fct capitalisés 76991,27 euros)
auxquels il convient d'ajouter les recettes d'ordre d'un montant de 165000 euros (chap 021 virement de la section de fonctionnement 153000 euros et chap 040 opérations d'ordre 12000 euros)

N°2025-7 Objet : Affectation du résultat d'exploitation 2024.

Une fois le compte administratif de l'exercice adopté, l'affectation du résultat doit, en application de la nomenclature M 57, être décidée par l'assemblée délibérante.

- Constatant que le compte Administratif 2024 fait apparaître un excédent d'exploitation, identique à celui du comptable, de 194692,15 **Euros**.

- Constatant que le compte administratif 2024 fait apparaître un déficit d'investissement, identique à celui du comptable, de 76991,27 **Euros**.

Le Comité Syndical invité à délibérer,
Sur proposition de Monsieur le Président,
DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés,

D'affecter la totalité du résultat d'exploitation comme suit :

- Virement à la section d'investissement : 76991,27 **Euros**
- Affectation à l'excédent reporté : 117700,88 **Euros**

Résultat des votes :	<i>Contre :</i>	/
	<i>Abstention(s) :</i>	/
	Pour	9

N°2025-8 :Objet : Budget Primitif 2025 du Syndicat Intercommunal.

L'ordre du jour appelle l'examen et le vote du budget primitif 2025.

Chaque membre du Comité Intercommunal a reçu le projet du budget primitif avec sa convocation.

Monsieur le Président invite le Comité à en prendre connaissance.

Le budget primitif 2025 se décompose comme suit :

Section de fonctionnement :
les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement s'équilibrent à hauteur de 1498202 euros

Les dépenses et les recettes d'investissement :
s'équilibrent quant à elles à hauteur de 245991,27 euros (RAR compris)
soit un total de 1744193,27 euros

Le Comité Syndical invité à délibérer,
Sur proposition de Monsieur le Président,
DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés,

- D'adopter le Budget Primitif 2025 du Syndicat Intercommunal.

Résultat des votes :	<i>Contre :</i>	/
	<i>Abstention(s) :</i>	/
	Pour	9



QUESTIONS DIVERSES

1 - Travaux 2025 projetés :

- Étanchéité des goulottes du bassin sportif : 17700 euros
- Remplacements de 5 hublots (passage en inox) : 10500 euros
- Porte du bassin ludique : 6710 euros
- Coiffes de vestiaires : 12240 euros
- Déchloramineur : 22500 euros

Il est convenu de surseoir à la pose de ce dernier équipement.

2 – Hammam :

Cet équipement est hors service. Il faudrait effectuer un devis pour son changement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**TABLE DES DELIBERATIONS PAR DATE ET PAR OBJET
DU S.I.L.P.O.**

COMITE INTERCOMMUNAL DU VENDREDI 4 AVRIL 2025

N°	DATE	OBJET
N°2025-4	04/04/2025	Approbation du procès-verbal de la séance du vendredi 28 février 2025
N°2025-5	04/04/2025	Approbation du Compte de Gestion 2024 dressé par la Trésorerie
N°2025-6	04/04/2025	Vote du Compte Administratif 2024 du Syndicat Intercommunal.
N°2025-7	04/04/2025	Affectation du résultat d'exploitation 2024
N°2025-8	04/04/2025	Budget Primitif 2025 du Syndicat Intercommunal.

ONT SIGNE LE REGISTRE :

**LE MAIRE
ET
LE SECRETAIRE DE SEANCE**

M. Sébastien CHOCHOIS, Président du SILPO

Mme Christine GRIGNON Secrétaire de séance